



# FORMULAIRE D'ADHESION JCP 86

## SAISON 2025 – 2026

(À nous remettre dûment complété le jour de l'inscription)

Voici les formulaires à remplir pour vous inscrire au club pour la saison 2025-2026

Merci de retourner les formulaires complétés lors de l'inscription

Le règlement, à l'ordre de JCP 86, est à joindre au dossier.

↳ Un seul règlement : encaissé début Saison.

↳ Plusieurs règlements (3 maximum), déposés lors de l'inscription, encaissés début Septembre, Janvier, Avril.

**Le premier versement devra être d'un montant minimum de 46 € (Licence fédérale).**

Les aides financières (Pass'Sport, ANCV, coupon sport via les mairies) seront à joindre lors de l'inscription.

La cotisation comprend la licence, la cotisation annuelle, les ceintures remise pendant l'année

### TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Éléments à nous retourner	Pointage adhérent	Pointage réservé au club
Formulaire d'inscription entièrement complété		
Demande de licence		
Questionnaire santé (à conserver) (Mineur/Majeur recto verso rayer celui inutile)		
Attestation sport (voir verso)		
Certificat médical (selon les cas)		
Règlement intérieur (à conserver)		
Le ou les règlement(s) de la cotisation		

Attention pour les compétiteurs, le passeport judo est à faire signer par le médecin

### Tarifs Saison 2025/2026

Renouvellement de licence & Nouveaux adhérents	Licence Fédérale	Cotisation Club	1er Inscrit	2ème Inscrit	3ème Inscrit et +
<b>JUDO - 2 Cours par semaine</b>					
Enfants 5 - 8 ans	46,00	95,00	141,00	122,00	112,50
Enfants 9 ans et +	46,00	95,00	141,00	122,00	112,50
<b>JUDO - 1 Cours par semaine UNIQUEMENT DOJO ST PIERRE DE MAILLE</b>					
Enfants 5 - 8 ans	46,00	60,00	106,00	94,00	88,00
Enfants 9 ans et +	46,00	60,00	106,00	94,00	88,00
<b>JUDO / JUJITSU - 1 Cours par semaine</b>					
Ado 14 ans et +	46,00	60,00	106,00	94,00	88,00
Adulte 18 ans et +	46,00	60,00	106,00	94,00	88,00
<b>TAÏSO - 1 Cours par semaine</b>					
Ado 14 ans et +	46,00	50,00	96,00	86,00	81,00
Adulte 18 ans et +	46,00	50,00	96,00	86,00	81,00
<b>JUDO / JUJITSU + TAÏSO - 2 Cours par semaine</b>					
Ado 14 ans et +	46,00	100,00	146,00	126,00	116,00
Adulte 18 ans et +	46,00	100,00	146,00	126,00	116,00

Pour une même famille avec différentes adhésions, est considéré "1er Inscrit" le tarif le plus élevé

Paiement possible par chèque (3 max) Ou virement IBAN : FR76 1940 6000 0467 2002 2272 210



PRISE DE LICENCE

**MINEURS**

ATTESTATION  
QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE

Je soussigné M. Mme (Prénom NOM) \_\_\_\_\_

En ma qualité de représentant légal de (Prénom NOM) \_\_\_\_\_

Atteste qu'il / elle a renseigné le questionnaire RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR

(arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal



PRISE DE LICENCE

**MAJEURS**

ATTESTATION  
QUESTIONNAIRE MEDICAL

Je soussigné M. Mme (Prénom NOM) \_\_\_\_\_

Atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif



# FORMULAIRE D'ADHESION JCP 86

## SAISON 2025 – 2026

(À nous remettre dûment complété le jour de l'inscription)

### IDENTITE

Nom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Sexe :  M  F

Prénom : \_\_\_\_\_

A : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

*Pour les mineurs*

Responsable légal :  Père  Mère  Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone Père : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Téléphone Mère : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Téléphone Autre : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

### LICENCE

Avez-vous un passeport (de la fédération du judo) ?  Oui, date de délivrance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  Non

Déjà licencié :  JCP86  Autre club (préciser) : \_\_\_\_\_

N° Licence : \_\_\_\_\_ Grade (couleur de ceinture) : \_\_\_\_\_

### INSCRIPTION AUX COURS DE

2 Cours d'essai gratuit  Oui  Non

Judo

Judo / Jujitsu

Taïso

Judo / Jujitsu + Taïso

#### Cotisations Dojos Bonneuil Matours / Vouneuil S/ Vienne

*Lundi + Jeudi*

*Jeudi*

*Lundi*

*Lundi + Jeudi*

141.00 € Enfants 5 – 8 ans

106.00 € Ado 14 ans et +

96.00 € Ado 14 ans et +

146.00 € Ado 14 ans et +

141.00 € Enfants 9 ans et +

106.00 € Adulte 18 ans et +

96.00 € Adulte 18 ans et +

146.00 € Adulte 18 ans et +

#### Cotisations Dojo Saint Pierre De Maillé

*Mercredi*

*Ouverture du cours selon  
nombre suffisant d'adhérents*

*Mercredi*

*Ouverture du cours selon  
nombre suffisant d'adhérents*

106.00 € Enfants 5 – 8 ans

96.00 € Ado 14 ans et +

106.00 € Enfants 9 ans et +

96.00 € Adulte 18 ans et +

### AUTRES ADHERENTS DE LA MEME FAMILLE INSCRITS AU CLUB (Pour pointage déduction)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Cours : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Cours : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Cours : \_\_\_\_\_

### MOYENS DE PAIEMENT

Chèque bancaire :  1 de \_\_\_\_\_ -  2 de \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ -  3 de \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_

Chèque ANCV (Indiquer le nombre et le montant total) : \_\_\_\_\_

Pass'Sport 50.00 € : Code Pin : \_\_\_\_\_

Coupon sport (Mairie) :  1 de \_\_\_\_\_

Virement : Merci de mettre le nom et prénom sur le libellé du virement

IBAN : FR76 1940 6000 0467 2002 2272 210

**ATTESTATIONS DE DECHARGE DE RESPONSABILITE – SIGNATURE OBLIGATOIRE (Judo, Jujitsu, Taïso) MINEUR OU MAJEUR**

- Décharge le professeur et les dirigeants du club JCP86 de toute responsabilité envers mon enfant lorsque le cours n'a pas lieu,
- Décharge le professeur et les dirigeants du club JCP86 de toute responsabilité envers mon enfant lorsque le cours est achevé,
- Je m'engage à m'assurer personnellement du déroulement effectif du cours,
- J'atteste avoir signé le règlement intérieur,
- Je m'engage à récupérer mon enfant dès la fin du cours,
- Reconnaît avoir été informé de la prise de licence obligatoire à la FFJDA par voie informatique par le professeur ou les dirigeants du club JCP86 pour un coût de 41.00 € (assurance comprise).

Nom, Prénom Adhérent  
Date & Signature

Nom, Prénom Représentant légal (*Pour les mineurs*)  
Date & Signature

**AUTORISATIONS - SIGNATURE OBLIGATOIRE (Judo, Jujitsu, Taïso) MINEUR OU MAJEUR**

- J'autorise mon enfant à pratiquer l'activité sportive choisie
- J'autorise les professeurs et les dirigeants du club JCP86 à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident ou de problèmes de santé à caractère urgent après avoir prévenu les parents
  - o Oui
  - o Non
- J'autorise la prise, la diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) me représentant (ou mon enfant mineur) à l'occasion des activités du club JCP86 et des compétitions. Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice. Autorisation révocable à tout moment en contactant les représentants du club JCP86.
  - o Oui
  - o Non

Nom, Prénom Adhérent  
Date & Signature

Nom, Prénom Représentant légal (*Pour les mineurs*)  
Date & Signature

**CERTIFICAT MEDICAL**

*Le décret n° 2021-564 du 1 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération.*

*Le questionnaire santé reste cependant obligatoire : si les réponses à ce questionnaire conduisent à un examen médical, le certificat demeure obligatoire.*

**POUR LES MINEURS :**

\* Remplir obligatoirement le questionnaire sport mineur : **Questionnaire pour les mineurs**

*(Attention, il vous appartient et doit rester confidentiel, en vertu du secret médical)*

\* Vous avez répondu **NON à toutes les questions**. Vous n'avez pas besoin de certificat médical, mais vous devez **fournir au club l'attestation sport mineur remplie et signée !**

**Attestation pour les mineurs.**

\* Vous avez répondu **OUI à une seule question**. Vous devez **fournir un certificat médical** attestant qu'il n'y a « aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition »

**POUR LES MAJEURS :**

\* Si vous **vous inscrivez pour la 1<sup>ère</sup> fois au club**, vous devez **fournir un certificat médical** attestant qu'il n'y a « aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition »

\* Si vous **renouvelez** votre adhésion et que votre dernier certificat médical **date de moins de 3 ans**

\* Remplir obligatoirement le questionnaire sport majeur **Questionnaire pour les majeurs**

*(Attention, il vous appartient et doit rester confidentiel, en vertu du secret médical)*

\* Si vous avez répondu **NON à toutes les questions**, remplir l'**attestation sport majeur** et la donner au club **Attestation sport majeur**

\* Si vous avez répondu **OUI à au moins une question**, consultez votre médecin pour obtenir un certificat médical attestant qu'il n'y a « aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition »

\* Si vous **renouvelez** votre adhésion et que votre dernier certificat médical date du **plus de 3 ans**

\* **Fournir un certificat médical** attestant qu'il n'y a « aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition »

**IMPORTANT**

**La présentation d'une attestation signée par vous engage votre responsabilité, et non celle du club, Faites attention !!!**

**En cas de doute, préférez toujours un certificat médical**

**FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2025/2026**

Prix de la licence Judo / Jujitsu / Kyudo : 46 €  
 Prix de la licence CNKDR : 56 €

[ 8 , 6 , 0 , 2 , 7 , 0 ] JUDO CLUB DU PINAIL 86 (JCP86)

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié

Membre sportif  
 Membre non sportif  
 Membre entraîneur

Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
 Nom de naissance : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse postale : \_\_\_\_\_  
 Email : \_\_\_\_\_  
 Téléphone portable : \_\_\_\_\_

A-B-C (à remplir par le club) : Si le club a plusieurs clubs, les identifier par une lettre, les

**CERTIFICAT MEDICAL** : J'ai été (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique :

- à jour et en complétion
- à jour non pratiquant (exonéré de certificat médical)
- ou Questionnaire (\*)

(\*) Uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical et si le demandeur atteste avoir répondu "NON" à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

**DOMAINE PERSONNELLES (CNKDR)** : Les données à caractère personnel vous concernant sont indisponibles à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. La FFJDA vous informe de tout ce qu'elle fait avec les données personnelles sur son site internet (date de page), vous pouvez exercer vos droits (accès, effacement, portabilité, limitation - sauf rectification) par email à [sp@ffjudo.com](mailto:sp@ffjudo.com).

Vous souhaitez recevoir des offres notamment commerciales de partenaires de la FFJDA - OUI / NON (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires)

**ASSURANCE** : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès d'AXA IARD via Marsh France. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels souscrite auprès d'AXA IARD via Marsh France. L'assuré est assigné déclarer avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui a été remise en date du 15/09/2025.

Le souscripteur déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès d'AXA via l'offre négociée par MARSH France (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site internet de la FFJDA [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com) ou en ligne <https://www.marsh.com/fr/assurances>) ou de l'assureur de son choix.

La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer que le souscripteur a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

**ASSURANCES - Bénéficiaire en cas de décès durant la période d'indemnisation**

- Mes parents (pour l'assuré mineur) : à défaut, mon conjoint non divorcé ou non séparé de corps judiciairement, à défaut, mon partenaire avec lequel je suis lié par un pacte civil de solidarité, à défaut, à mon conjoint notaire, à défaut, par parts égales entre eux, mes enfants nés ou nés et ceux de mon conjoint si en avant la charge, à défaut, par parts égales entre eux, mon père et ma mère, ou au survivant d'entre eux, à défaut, mes ayants droit selon la dévolution successorale.
- Autres bénéficiaires, Prénoms, noms, présents, dates de naissance.

**REFUS D'ASSURANCE** : Si le souscripteur refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et du Jujitsu et D.A. peuvent porter atteinte à son intégrité physique. Il ne règle pas la somme de 2,20 € TTC avec la licence.

**LES NOTICES ASSURANCE SONT TELECHARGEABLES SUR LE LIEN SUIVANT** : <http://www.ffjudo.com/assurances>.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des Textes Officiels disponible auprès du club et sur [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com))

Représentant légal : (nom et qualité) \_\_\_\_\_ Date et signature obligatoire \_\_\_\_\_

« Lu et Approuvé » \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendō et Disciplines Associées - Institut de Judo - 21725, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS CEDEX 14 Service Licences 01 40 52 1592  
 email : [licences@ffjudo.com](mailto:licences@ffjudo.com)

garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des assurances souscrites par la FFJDA, auprès d'AXA IARD Assurances via Marsh France (contrat N° 1136319004) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site <http://www.ffjudo.com/ffjda-federations>.  
 L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès d'AXA IARD Assurances via Marsh France (contrat N° 22351748104) protège ses licenciés en cas de dommages corporels aux quels la pratique sportive peut les exposer. (Collaboration avec le titre des garanties de base validées en cas de la Confédération Française de Judo-Ju-Jitsu, Kendō et Disciplines Associées ou de la Confédération Française de Judo-Ju-Jitsu brésilien, y compris les arbitres Assurés - les) Titulaires d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendō et Disciplines Associées ou de la Confédération Française de Judo-Ju-Jitsu brésilien, y compris les arbitres Ce contrat comporte des exclusions cumulables sur la notice assurance accessible sur la page assurance du site de la fédération ([www.ffjudo.com/assurances](http://www.ffjudo.com/assurances))

Licenciés, collaborateurs bénévoles, pratiquants occasionnels non licenciés, entraîneurs non licenciés, arbitres non licenciés, officiels non licenciés, chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs fédéraux ou « Devenirs Jujitsu »	Dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants	Sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif de la FFJDA
Jusqu'à 16 ans révolus - capital de 15.000€ A partir de 17 ans - capital de 30.000€	Capital de 70.000€	Capital de 150.000€

Un capital supplémentaire par enfant à charge : 10% du capital de base

**FRAIS D'OBSEQUES** : Indemnité limite de remboursement, sur justificatifs, dans tous cas, dans la limite de 1.500€

LIENDESS	INVALIDITE
Licenciés	Sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif de la FFJDA

Dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants	Sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif de la FFJDA
Franchise : < 6% Taux d'invalidité entre 6% et 59% : 100.000€ x taux d'IP Taux d'invalidité de 60% : capital forfaitaire de 100.000€	Franchise : < 6% Taux d'invalidité entre 6% et 59% : 300.000€ x taux d'IP Taux d'invalidité de 60% : capital forfaitaire de 70.000€

Dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants	Sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif de la FFJDA
1.070.000€ x taux d'IP 1.100.000€ x taux d'IP	1.300.000€ x taux d'IP

**ACCIDENT CORPOREL GRAVE**  
 Indemnité fixe ou forfaitaire à 67%

**INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE**  
 Indemnités journalières -45€ / jour indemnité venue à compter du 10<sup>er</sup> jour (de jour en cas d'hospitalisation) suivant la date de l'accident et pendant un maximum de 365 jours

**LIENDESS DE SANTE**  
 Collaborateurs bénévoles, pratiquants occasionnels non licenciés et autres\*

Dans la limite de 3.000€ par accident :  
 - Frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins d'ophta, soins dentaires, soins rendus nécessaires par l'accident  
 - Garantie étendue : au déplacement d'honoraires - à la négociation pour chambre particulière (hors suppléments de confort : télévision, téléphone, internet, etc) - aux frais liés à l'hébergement d'un parent accompagnant un mineur (nuitées et frais kilométriques) - aux frais de transport pour se rendre aux soins prescrits - aux frais de transport des vêtements - domicile - lieu de travail / scolaire - aux frais d'obseques

Dans la limite de 1.600€ Franchise : 15 jours d'arrêt consécutifs

Remboursement du montant des consultations auprès d'un psychologue dans la limite de 2.500€ en cas de :  
 - dépress -  
 - troubles permanents légaux ou supérieurs à 61%

\*Pratiquants non licenciés participant à l'opération « JUDO VACANCES », aux cours d'ateliers dispensés en parallèle de séances déconvoquées « Devenirs Judo » ou « Devenirs Jujitsu »

**OPTION COMPENSATION** : Souscrite de la protection des licenciés et consistant du devoir d'information que la loi leur impose, la FFJDA a souscrit auprès d'AXA IARD Assurances via MARSH France (contrat N° 22351748104) des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence :

- D'un capital "Délai"
- D'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.

La licence qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra se connecter à l'adresse suivante : <https://www.marsh.com/fr/assurances> ou remplir le formulaire téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA ([www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com)) et le renvoyer par mail à MARSH FRANCE ([licences@ffjudo.com](mailto:licences@ffjudo.com)) en prenant soin d'indiquer un virement à MARSH France du montant de la formule retenue.

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de Mutualité via MARSH France N°10308) prévoit notamment :

- Rapatriement sanitaire
- Visite proche si hospitalisation + 7 jours
- Remplacement d'un accompagnateur
- Remplacement d'un accompagnateur
- Retour anticipé en France
- Vol, perte ou destruction de documents
- Remplacement des animaux, bagages à main et accessoires
- Acheminement de matériel indispensable sur place suite vol ou dommages
- Frais de télécommunication à l'étranger
- Soins psychologique
- Soins dentaires
- Soins scolaire, conseils médicaux, Renforcements pratiques, assistance linguistique, Messages urgents
- Remplacement des accompagnants
- Soins scolaire, conseils médicaux, Renforcements pratiques, assistance linguistique, Messages urgents

Le service d'assistance est payable 24h/24 au N° Vert 01 48 92 02 21 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : MARSH France Tel. : 01 87 21 27 87 Mail renseignements : [assurances.led@ffjudo.com](mailto:assurances.led@ffjudo.com) / Mail déclaration sinistre : [sinistre.led@ffjudo.com](mailto:sinistre.led@ffjudo.com) ou en ligne : <https://www.marsh.com/fr/assurances>

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendō et disciplines associées. (Notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com))

Le service d'assistance est payable 24h/24 au N° Vert 01 48 92 02 21 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Le service d'assistance est payable 24h/24 au N° Vert 01 48 92 02 21 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Le service d'assistance est payable 24h/24 au N° Vert 01 48 92 02 21 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Le service d'assistance est payable 24h/24 au N° Vert 01 48 92 02 21 (appel gratuit depuis un poste fixe)



# QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<b>A ce jour</b>		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

### Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

### Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

# QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

*Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.*

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.			
Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon		OUI	NON
Ton âge : <input type="text"/> ans			
L'année	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
	As-tu été opéré(e) ?		
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Ces 2 dernières semaines	Te sens-tu très fatigué(e) ?		
	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
	Te sens-tu triste ou inquiet ?		
	Pleures-tu plus souvent ?		
	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
À faire remplir par les parents			
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

# A CONSERVER PAR L'ADHERENT

Version du 17 mars 2023 validée par le comité directeur

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE DE L'ASSOCIATION « JUDO CLUB DU PINAIL 86 » A DESTINATION DE SES ADHERENTS

---

### Article premier

Ce présent règlement permet de préciser les règles de bonne conduite à appliquer par les adhérents qui souhaitent bénéficier des activités proposées par l'association sportive « Judo Club du Pinail 86 ».

Il est en accord avec son règlement intérieur et celui de la fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées (F.F.J.D.A.).

### Article 2 – Licence et assurance

L'adhérent doit être licencié à la F.F.J.D.A. Cette licence couvre les adhérents contre les accidents qui pourraient survenir pendant les séances de judo ou les compétitions mais n'est pas une assurance personnelle contre les accidents qui pourraient survenir hors de la salle d'entraînement ou de compétition (hors d'un Dojo ou Gymnase).

Une tolérance est acceptée sur les séances d'essai, limitées à trois par saison.

### Article 3 – Questionnaire de santé pour les mineurs / Certificat médical

Le certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique du Judo est obligatoire pour l'inscription d'une personne majeure, que ce soit pour l'entraînement ou la compétition.

Lorsqu'il s'agit d'une personne mineure, celle-ci doit remplir un questionnaire de santé avec l'aide de ses parents ou représentants légaux. Si au moins une des réponses comporte un « Oui », le certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique du Judo est obligatoire que ce soit pour l'entraînement ou la compétition.

Le questionnaire de santé dûment rempli doit être renouvelé chaque année, en début de saison, pour permettre l'accès au tatami par l'adhérent. Le certificat médical, quant à lui, doit être renouvelé tous les trois ans.

Une tolérance est acceptée sur les séances d'essai, limitées à trois par saison.

### Article 4 – Responsabilité des parents

Les parents (ou les représentants légaux) sont responsables de leurs enfants pratiquants :

- Jusqu'à l'arrivée de leur entraîneur (s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de partir) ;
- Dans les couloirs et les vestiaires du Dojo ou du Gymnase (surveiller son enfant dans les vestiaires) ;
- Dès la fin de la séance d'entraînement ou de la compétition (arriver avant la fin de l'entraînement).

L'entraîneur prend en charge les enfants uniquement sur les tatamis.

Pour assurer un meilleur déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours, sauf autorisation exceptionnelle de l'entraîneur.

### Article 5 – Ponctualité

Les pratiquants doivent arriver avant l'heure de début du cours afin de ne pas perturber le début du cours.

Les pratiquants ne peuvent quitter le cours sans l'autorisation de l'entraîneur.

### Article 6 – Tenue vestimentaire

Le pratiquant doit porter un Judogi / Kimono pour accéder à un tatami.

Le port du tee-shirt sous le Judogi / Kimono est autorisé pour les filles.

Afin de ne pas perturber l'enchaînement des cours, il est demandé aux pratiquants de se changer dans les vestiaires.

Le pratiquant doit être en parfait état de propreté : pieds et mains propres, ongles courts, cheveux longs attachés (barrettes interdites) et Judogi / Kimono propre.

Tous les bijoux et accessoires sont interdits sur les tatamis (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercings, bagues, colliers, etc).

Le pratiquant doit se déplacer dans le dojo ou ses abords immédiats en claquettes.

### Article 7 – Valeurs morales

Les pratiquants doivent respecter les personnes et le matériel.

L'attitude du pratiquant pendant l'entraînement reflète son respect envers son entraîneur.

En conséquence, chacun est tenu d'adopter une posture digne pendant les entraînements.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision du Bureau.

### **Article 8 – Dossier d'inscription**

L'adhésion est considérée valide après remise du dossier d'inscription complet comportant :

- Une fiche de renseignements (Bulletin d'inscription) ;
- Ce règlement intérieur complémentaire ;
- Un questionnaire de santé pour les pratiquants mineurs (éventuellement un certificat médical : réf. article 3) ;
- Un certificat médical pour les pratiquants majeurs (réf. article 3) ;
- Une copie d'une pièce d'identité lors de la première inscription (CNI, passeport ou livret de famille) ;
- La cotisation au « Judo Club du Pinail 86 » sous forme de chèques de préférence (pas de CB).

La fiche de renseignements doit être dûment remplie et signée par le pratiquant ou son représentant légal si le pratiquant est mineur.

Ce règlement intérieur complémentaire doit être lu et approuvé en apposant la signature du pratiquant ainsi que celle de son représentant légal si le pratiquant est mineur (en bas de cette page).

Le paiement de la cotisation peut être fractionné en deux ou trois chèques, encaissables au 1<sup>er</sup> décembre pour le second et au 1<sup>er</sup> mars pour le troisième mais doivent tous être fournis avec le dossier d'inscription dès le début de la saison.

### **Article 9 – Absences**

L'inscription est annuelle et calée sur la saison sportive allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

En cas d'absence à un cours, merci de prévenir l'entraîneur par SMS. L'absence répétée aux cours ne dispense pas du paiement de la cotisation. En cas d'absence de plus de trois mois, justifiée par un certificat médical, le bureau accepte d'étudier la possibilité d'un remboursement partiel de l'adhésion à l'association sur demande écrite de l'adhérent mais en aucun cas le remboursement de la licence fédérale. Le bureau étudie la demande et répond généralement sous quinze jours par un avis favorable si cela ne met pas en péril la trésorerie de l'association.

Lorsque les compétiteurs s'engagent à participer à une compétition, ils doivent mettre tout en œuvre pour être présents le jour de la compétition. En cas d'absence non motivée, si l'engagement était payant, l'association sportive « Judo Club du Pinail 86 » facturera la somme engagée aux familles.

### **Article 10 – Sécurité**

L'accès aux tatamis est interdit aux non pratiquants.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants se déplacer seuls jusqu'au Dojo ou Gymnase.

Pour les enfants qui viennent ou repartent seuls, une autorisation parentale sera exigée.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant le début du cours.

Il est interdit de consommer chewing-gums, bonbons et autres denrées / boissons sur les tatamis.

Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles dans les vestiaires : privilégier un sac de sport pour regrouper ses affaires et le déposer à l'entrée de la salle de cours, hors des tatamis.

L'entraîneur et l'association sportive « Judo Club du Pinail 86 » déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### **Article 11 – Comportement citoyen**

Le Dojo de Bonneuil-Matours et le Gymnase de Vouneuil-sur-Vienne ne sont pas la propriété privée de l'association sportive « Judo Club du Pinail 86 ». Ce sont des salles multisports utilisées par diverses associations sportives.

En conséquence, tous les membres, parents et visiteurs sont tenus de veiller à la propreté générale de ces deux salles :

- Utiliser les poubelles ;
- Ne pas circuler pieds nus en dehors des tatamis ;
- Maintenir le plus propre possible les abords des tatamis ;
- Ne fumer ni dans les vestiaires, ni dans la salle d'entraînement ;
- Ne manger ni boire sur ou aux abords des tatamis.

### **Article 12 – Saison sportive**

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive de septembre à juin, exceptés pendant les vacances scolaires et les jours fériés. L'association sportive « Judo Club du Pinail 86 » n'a pas obligation d'assurer les entraînements en cas d'arrêt maladie de l'entraîneur mais mettra tout en œuvre pour trouver un nouvel entraîneur temporairement.

Signature de l'adhérent

Signature des parents  
ou du représentant légal